



Forum des communes du 3 septembre 2025

Rapport de synthèse

Table des matières

1.	Introduction.....	3
2.	Synthèse des ateliers	3
2.1.	Pertinence communautaire – Regrouper, mais pour quels avantages ?	3
2.2.	Collaborations intercommunales – Bilan et perspectives concrètes	4
2.3.	Prestations de proximité – Ce qu’il faut conserver et comment le faire	5
2.4.	Nouvelles compétences communales – Quelles tâches demain ?	5
2.5.	Incitations au regroupement – Financières et au-delà.....	5
3.	Collaborations intercommunales.....	6
3.1.	Généralités	6
3.2.	Caractère indispensable	6
3.3.	Collaborations par objet.....	6
3.4.	Systèmes informatiques.....	7
3.5.	Identité : préserver et construire	7
3.6.	Points de vigilance.....	7
4.	Fusions de communes.....	7
4.1.	Généralités	7
4.2.	Capacité à relever les défis de demain – Projet fédérateur et vision partagée	7
4.3.	Autofinancement, investissement et partenariats.....	8
4.4.	Réservoir d’élus élargi et attractivité de la fonction politique	8
4.5.	Administration : optimisation et spécialisation	8
4.6.	Qualité et étendue des prestations	8
4.7.	Autonomie communale et récupération de compétences.....	9
4.8.	Outils numériques et cyberadministration	9
4.9.	Contact avec les citoyens et présence physique.....	9
4.10.	Services de proximité et répartition des infrastructures	9
4.11.	Construction d’une identité commune	9
4.12.	Préservation des identités locales.....	10
4.13.	Structures politiques et lien démocratique	10
4.14.	Redynamisation de la participation	10
4.15.	Relations avec le Canton	10
4.16.	Étendue du territoire	10
4.17.	Processus participatif.....	10
4.18.	Nouveaux récits.....	11
5.	Éléments financiers : inciter et/ou imposer.....	11
5.1.	Généralités	11
5.2.	Incitations financières	11
5.3.	Fiscalité	11
5.4.	Cadre contraignant	11
5.5.	Répartition des charges Canton–communes	12
5.6.	Autres soutiens.....	12
6.	Conclusions	12

1. Introduction

Le Forum des communes du 3 septembre 2025 a rassemblé un large panel de représentants communaux jurassiens, soit 37 maires, 36 conseillers/ères communaux et 9 employés en provenance de 49 communes.

L'objectif était de stimuler une réflexion collective sur l'avenir des communes du canton, au regard des défis importants qu'elles rencontrent aujourd'hui. Une démarche qui s'inscrit également dans le cadre des conclusions du rapport des experts mandatés par le Gouvernement pour l'appuyer dans la phase d'élaboration du budget 2025. Rapport qui a conduit à des considérations et objectifs plus larges que les données purement financières et que le Gouvernement a fait siens.

Les discussions menées au cours de ce premier forum ont confirmé un constat partagé de longue date : les structures communales actuelles atteignent leurs limites, voire les ont déjà dépassées dans certains cas.

Les participants ont évoqué les difficultés croissantes à assurer les missions communales : complexification des dossiers, judiciarisation des processus, attentes accrues des citoyens comme des autorités cantonales, transition énergétique et numérique, vieillissement des infrastructures et de la population, ou encore amenuisement des personnes prêtes à s'engager dans des fonctions politiques ou bénévoles.

Si une forte dimension émotionnelle accompagne toute réflexion sur une transformation institutionnelle, notamment en lien avec l'identité villageoise, les participants ont souligné l'importance de rationaliser le débat pour que les considérations affectives ne dominent pas les enjeux fondamentaux du service public.

Il ressort des échanges que deux voies principales peuvent être envisagées pour adapter les communes jurassiennes à leur avenir :

- Le renforcement des collaborations intercommunales, vue comme un levier progressif ;
- Les fusions de communes, considérées comme une évolution structurelle majeure.

Une minorité défend encore le statu quo, mais la très grande majorité ne s'est pas encore forgée une opinion définitive quant à la voie à privilégier.

2. Synthèse des ateliers

Les personnes présentes ont participé à deux ateliers en fonction des préférences qu'elles avaient émises parmi les cinq ateliers proposés. Ces ateliers ont regroupé une petite dizaine de personnes et étaient animés par des facilitateurs « neutres ».

2.1. Pertinence communautaire – Regrouper, mais pour quels avantages ?

Les participants ont largement souligné que les regroupements peuvent contribuer à moderniser la gouvernance locale et à garantir un niveau de service adéquat dans la durée.

Les atouts perçus sont les suivants :

- Optimisation des administrations et spécialisation du personnel administratif ;
- Montée en compétences des élus avec une fonction politique plus attractive ;
- Amélioration de l'efficacité et réduction des redondances administratives ;
- Mutualisation des infrastructures et meilleure qualité des équipements ;
- Renforcement de l'autonomie communale, notamment financière ;
- Accroissement de l'autofinancement et des possibilités d'investissement dans des projets de plus grande ampleur.

L'élargissement du réservoir d'élus est apparu comme une réponse directe à la difficulté croissante liée au renouvellement des organes communaux. La fusion permettrait également de séparer davantage le stratégique de l'opérationnel, ce qui contribuerait à un fonctionnement plus clair et plus efficace.

Sur le plan sociétal, des intervenants ont remarqué que les citoyens travaillent et vivent souvent au-delà de leur village de domicile. La commune doit donc être pensée à l'échelle des espaces de vie réels, avec des services modernisés (guichets virtuels, procédures dématérialisées).

Les points de vigilance sont toutefois significatifs :

- Crainte de perte de proximité et de l'engagement bénévole ;
- Inquiétudes fiscales, notamment en cas de regroupement avec des communes disposant de ressources financières moins élevées ;
- Risque de perte d'identité, des traditions et de la vie associative dans une grande entité ;
- Ego des élus en place à gérer.

Les participants ont ainsi préconisé de prévoir des garanties transitoires pour rassurer la population (ex : maintien des classes d'école, des services sociaux, des cérémonies locales).

Enfin, il a été rappelé à plusieurs reprises que si les fusions sont complexes à réaliser, aucune commune ne souhaite en général revenir en arrière une fois la transition achevée.

2.2. Collaborations intercommunales – Bilan et perspectives concrètes

Les collaborations intercommunales constituent déjà une réalité majeure dans le canton. Elles sont jugées :

- Indispensables pour assurer des services essentiels (écoles, sécurité incendie, enfance) ;
- Utile étape intermédiaire avant d'envisager un regroupement des communes ;
- Source de mutualisation des coûts, d'économies d'échelle, et de renforcement des compétences techniques.

Elles permettent également de planifier des investissements plus ambitieux et d'utiliser des outils juridiques et administratifs étendus.

La mise en place de collaborations par objet, avec des règles de gouvernance définies spécifiquement pour chaque projet, a été recommandée pour plus de clarté.

Cependant, plusieurs limites ont été relevées :

- Multiplication des structures = lourdeurs décisionnelles ;
- Risque d'une baisse d'autonomie des communes et d'un déficit démocratique ;
- Éloignement par rapport aux citoyennes et citoyens ;
- Conflits de priorités entre partenaires ;
- Charge de travail accrue pour les élus miliciens.

Le « mille-feuilles institutionnel » apparaît comme un frein important.

D'où l'idée d'un modèle évolutif : plus la collaboration fonctionne, plus elle peut se rapprocher d'une fusion, tout en garantissant un lien local via des commissions de proximité.

Une consultation citoyenne en vue de la construction d'une organisation communale efficiente et pertinente renforcerait l'élaboration d'un projet ambitieux.

2.3. Prestations de proximité – Ce qu'il faut conserver et comment le faire

Dans cet atelier, le maintien de la proximité a constitué le fil conducteur.

Il a été rappelé que la numérisation peut fortement moderniser les prestations, mais elle doit rester complémentaire d'un contact humain accessible.

Propositions discutées :

- Guichet unique, fixe ou itinérant (ex. bus administratif) ;
- Guichet virtuel opérationnel 24h/24 ;
- Rendez-vous en ligne, vote électronique, applications dédiées ;
- Soutien renforcé à la vie associative, garante du lien social.

Certaines identités matérielles doivent être préservées ou créées, telles que :

- Les noms de villages ;
- Les cimetières et traditions locales ;
- Les comités citoyens, sociétés d'embellissement, fêtes villageoises.

Les échanges ont mis en lumière une crainte récurrente : une commune plus grande pourrait affaiblir la participation, réduire la connaissance mutuelle et nourrir un sentiment de désengagement.

Pour lutter contre ce « risque d'indifférence », une gouvernance participative, avec ateliers et consultations régulières, est apparue comme un levier essentiel.

2.4. Nouvelles compétences communales – Quelles tâches demain ?

Les élus ont évoqué les compétences futures qui pourraient être mieux assumées au niveau communal élargi afin d'accroître l'autonomie :

- Aménagement du territoire et délivrance des permis de construire ;
- Coordination de la voirie ;
- Structures d'accueil de la petite enfance ;
- Mise en place d'un service juridique professionnel ;
- Renforcement de l'action sociale de proximité.

La technologie a été identifiée comme un outil clé : systèmes informatiques harmonisés, intelligence artificielle pour l'analyse des dossiers, communication centralisée.

Une commune plus grande pourrait également :

- Disposer d'un rapport de force équilibré face au Canton ;
- Avoir un accès facilité à des financements pour des projets d'infrastructures ;
- Développer une vision stratégique de long terme ;

La reconnaissance et l'écoute des petites localités ont été soulignées comme indispensables pour conserver une gouvernance équilibrée.

2.5. Incitations au regroupement – Financières et au-delà

Cet atelier a porté sur les moyens d'encourager, les démarches de fusion.

Incitations financières discutées :

- Bonus fusion, réduction d'impôts temporaire, voire zéro impôt la première année ;
- Mutualisation et équilibrage des ressources et des dettes ;
- Prise en charge du coût du processus par le Canton ;
- Amélioration de la péréquation pour favoriser l'équité ;

- Mise à niveau des équipements dans toutes les localités ;
- Eventuelle pénalisation financière pour les communes qui refuseraient de participer à un processus de regroupement.

Au-delà des aspects financiers, d'autres incitations importantes ont été évoquées :

- Accompagnement neutre par des spécialistes ;
- Soutien à la communication ;
- Garanties de maintien de certaines prestations et acquis sociaux ;
- Temps transitoire suffisant pour instaurer la confiance.

Les participants ont rappelé que le facteur émotionnel est central : les identités locales sont profondément ancrées et toute réforme doit prendre en compte la dimension symbolique.

La fusion peut représenter un risque politique et susciter la crainte d'être forcé à changer. C'est pourquoi l'adhésion citoyenne est apparue comme le premier critère de réussite.

3. Collaborations intercommunales

3.1. Généralités

Beaucoup souhaitent d'abord renforcer les collaborations intercommunales avant de franchir l'étape de la fusion. Ce cheminement graduel éviterait un saut dans l'inconnu et offrirait le temps d'apprendre à travailler ensemble, rendant la fusion ultérieure plus naturelle, voire presque évidente. D'autres s'interrogent, toutefois, sur la pertinence d'investir autant d'énergie et de moyens dans des coopérations dont l'issue probable serait la fusion.

3.2. Caractère indispensable

Les collaborations existantes améliorent l'efficacité technique, administrative et juridique ; elles favorisent la professionnalisation, la spécialisation des équipes, la mutualisation des coûts et la réalisation d'économies d'échelle. Elles créent des synergies dans les systèmes d'information, la comptabilité et les ressources humaines, et autorisent des investissements mieux planifiés et de plus grande ampleur. Malgré l'engouement (l'exemple du SidP revient souvent), la qualité de ces collaborations demeure inégale, et des marges de progression sont identifiées. L'harmonisation de certains règlements – par exemple en matière de déchets – et la clarification des règles de gouvernance par projet sont proposées. À partir des synergies déjà en place, beaucoup considèrent que les collaborations sont appelées à se développer et à se renforcer, pour autant que la coordination soit maîtrisée.

3.3. Collaborations par objet

Elles apparaissent particulièrement pertinentes dans les domaines des écoles, des SIS et des maisons de l'enfance, et pourraient s'étendre au social, au sport et à la culture. Pour l'aménagement du territoire, une approche régionale s'impose, notamment pour l'accueil ou l'extension d'entreprises. Certaines thématiques, en revanche, devraient rester en mains communales, comme la gestion des sources ; des collaborations ciblées, concrètes et ponctuelles sont également envisageables. Même après des fusions, certains syndicats subsisteraient, tout ne pouvant pas être réglé à l'échelle de la commune élargie, et certaines interconnexions (eau, déchets) demeurant indispensables.

3.4. Systèmes informatiques

La mutualisation et l'harmonisation d'outils partagés, avec des accès différenciés selon les besoins, permettraient de standardiser et d'optimiser les pratiques, tout en générant des économies d'échelle.

3.5. Identité : préserver et construire

Pour certains, les collaborations préservent l'identité communale puisque l'entité politique subsiste ; pour d'autres, elles constituent un socle commun qui, en se densifiant, façonne progressivement une identité partagée.

3.6. Points de vigilance

Il convient de maîtriser l'effet « mille-feuilles » : multiplication des organes et des délégués, superposition de périmètres thématiques, variété des clés de répartition, complexité de la gouvernance. Le déficit démocratique de certaines structures intercommunales est régulièrement dénoncé et appelle une réinvention des modalités de décision et de contrôle. Des conflits de priorités entre intérêts communaux et intérêts du groupement peuvent émerger ; l'autonomie communale s'en trouve alors partiellement réduite, avec un risque de désengagement citoyen. Par ailleurs, les collaborations n'augmentent pas les ressources financières disponibles. Les clés de répartition devraient mieux prendre en compte, outre la population, la réalité de la prestation délivrée dans chaque commune.

4. Fusions de communes

4.1. Généralités

Nombre de participants insistent sur le fait que la décision de fusionner doit émaner des communes et de leurs citoyens, avec une volonté d'anticiper plutôt que d'attendre d'être acculés « au pied du mur ». D'autres voix estiment toutefois que l'État devrait aussi inciter les fusions en combinant des mesures attractives et des contraintes : création d'un cadre financier favorable et mise en place de cautions destinées à encourager les regroupements.

4.2. Capacité à relever les défis de demain – Projet fédérateur et vision partagée

Au-delà des constats généraux, les collectivités doivent répondre à des enjeux exigeants : vieillissement démographique, défis énergétiques, changement climatique, sécurité et approvisionnement en eau, numérisation des services. Une petite commune dispose d'une marge de manœuvre limitée face à de grands acteurs comme BKW, tandis qu'une entité plus vaste devient un partenaire reconnu, capable de porter des projets fédérateurs d'ampleur supérieure, de se doter d'une vision de long terme et de professionnaliser ses structures. L'aménagement du territoire, qui impose une coordination régionale – par exemple pour l'implantation de zones d'activités à des emplacements définis –, pourrait constituer un levier important en faveur des fusions.

4.3. Autofinancement, investissement et partenariats

Les fusions ne sont pertinentes que si elles permettent de restaurer une autonomie financière suffisante. Une commune agrandie dispose d'une capacité d'investissement annuelle accrue, peut éviter le « saucissonnage » des projets, mieux les prioriser et obtenir plus aisément des financements. Elle est aussi en mesure de nouer des partenariats plus larges, notamment avec des entreprises actives dans l'énergie, à l'instar d'Energie de Porrentruy SA, et de structurer des coopérations pérennes au bénéfice du territoire.

4.4. Réservoir d'élus élargi et attractivité de la fonction politique

Un regroupement augmente potentiellement le vivier de candidates et candidats aux fonctions électives. Même si tous ne partagent pas ce point de vue, les ateliers ont souvent relevé la difficulté à pourvoir les postes au sein des Conseils communaux ; des citoyens renoncent parfois faute de temps, de formation ou de confiance. Dans une commune plus grande, les élus pourraient se concentrer davantage sur la stratégie et la conduite de projets que sur la logistique quotidienne, ce qui suppose une posture différente et une redistribution des tâches. Plusieurs participants notent cependant que la charge de travail augmente sans que la professionnalisation soit toujours au rendez-vous et que les taux d'occupation formels des élus « professionnels » ne soient adaptés à la charge réelle. La question du degré de professionnalisation des exécutifs revient ainsi fréquemment, certains défendant le maintien du modèle de milice, marqueur de la démocratie locale suisse. Dans tous les cas, les exécutifs devraient pouvoir s'appuyer sur une administration forte et qualifiée, avec un soutien accru de celle-ci ; la capacité d'un élu de milice à diriger une grande administration professionnelle est aussi interrogée. Enfin, l'intérêt de préserver ses propres mandats peut susciter des réticences à l'égard d'un projet de fusion par crainte de perdre un certain statut.

4.5. Administration : optimisation et spécialisation

Dans une commune fusionnée, l'administration plus étoffée offrirait un soutien renforcé à l'exécutif et des prestations encore plus adaptées aux attentes des citoyens. Des effectifs à taux d'occupation plus élevés, des profils plus qualifiés et des redondances utiles en cas d'absences prolongées garantiraient une meilleure continuité. Selon la taille atteinte, des services structurés (spécialistes en urbanisme ou en énergie, compétences juridiques internes) permettraient de développer des projets complexes et de contre-argumenter face à des partenaires privés ou étatiques. Une telle configuration renforcerait la défense des intérêts communaux, tant face au Canton que face à des tiers. Des craintes persistent toutefois quant à une possible augmentation du nombre d'employés et à leur capacité d'adaptation ; des garanties d'emploi cohérentes avec les qualifications devraient être envisagées pour sécuriser les équipes et les associer au processus.

4.6. Qualité et étendue des prestations

De manière générale, une fusion devrait se traduire par une professionnalisation accrue des prestations et une meilleure adéquation aux attentes des citoyens. Une commune plus grande dispose normalement de capacités accrues pour offrir des infrastructures supplémentaires, comme des crèches ou des solutions de transport, et développer des équipements à rayonnement régional. Des projets d'action sociale, notamment en lien avec l'intégration et la cohésion dans un contexte de vieillissement de la population, pourraient être intensifiés. Sur le plan interne, des progrès sont attendus en coordination de la voirie, en gestion des services techniques, ou encore via la mise en place d'un service juridique professionnel.

4.7. Autonomie communale et récupération de compétences

Pour certains, la fusion peut apparaître comme une perte d'identité ; pour d'autres, comme l'occasion de reconquérir des compétences cédées à des organismes intercommunaux. Des communes agrandies pourraient solliciter le Canton pour obtenir des délégations supplémentaires – délivrance des permis de construire, aménagement du territoire, structures d'accueil de la petite enfance –, renforçant ainsi leur autonomie d'action.

4.8. Outils numériques et cyberadministration

La numérisation des processus, la cyberadministration et l'usage mesuré de l'intelligence artificielle sont identifiés comme des leviers d'efficacité, tant en interne (logiciels métiers) que dans la relation aux administrés. Une fusion faciliterait cette transition, en mutualisant les coûts de développement et en répondant aux exigences croissantes de cybersécurité. Les citoyens attendant un accès élargi aux prestations, parfois « 24/24 et 7/7 », une commune fusionnée serait mieux placée pour déployer un guichet virtuel communal complémentaire du guichet cantonal, notamment pour les autorisations et démarches récurrentes.

4.9. Contact avec les citoyens et présence physique

Le risque d'une perte de proximité est régulièrement évoqué. Il conviendra de maintenir le lien social et de préserver des services de proximité, en particulier pour les prestations sociales et l'accompagnement des publics précaires. Tout le monde n'étant pas à l'aise avec le numérique, la présence d'un accueil physique doit être garantie pour certaines démarches (contrôle des habitants, bureaux de vote, attestations), avec des solutions souples comme un point de contact décentralisé ou un bus administratif itinérant.

4.10. Services de proximité et répartition des infrastructures

La sensibilité à l'équité territoriale est forte : chaque habitant doit bénéficier de prestations comparables, quel que soit son village. La crainte de voir disparaître des infrastructures locales est vive. Une commune fusionnée aurait techniquement besoin d'un réseau d'équipements rationalisé, ce qui permettrait d'en améliorer la qualité ; mais une répartition équilibrée des services est une condition impérative, notamment durant les premières années. La centralisation de certaines fonctions (voirie, administration) pourrait s'accompagner du maintien des écoles et des infrastructures de loisirs dans chaque localité. Des garanties transitoires explicites (par exemple, maintien d'un nombre minimal de classes dans un village pendant une durée déterminée) ainsi que la préservation des dessertes de transports publics sont jugées essentielles. L'équité dans le soutien aux associations et l'entretien d'équipements de proximité (places de jeux, salles communales) doit être affirmée. Il est toutefois reconnu qu'avec le temps et selon l'évolution des besoins, certaines infrastructures évolueront ou seront regroupées.

4.11. Construction d'une identité commune

En cas de fusion, une majorité estime souhaitable d'adopter un nouveau nom, à l'image de Haute-Sorne, plutôt que de conserver celui d'une commune préexistante, comme Saignelégier, et de créer un blason unique qui symbolise la nouvelle entité. De nouvelles traditions pourraient être instaurées pour forger un sentiment d'appartenance, et des lieux de rencontre ouverts à tous favoriseraient la connaissance mutuelle dans un contexte où beaucoup d'habitants travaillent hors de leur village.

4.12. Préservation des identités locales

Parallèlement à la construction d'une identité commune, il importe de préserver les spécificités de chaque village : traditions, fêtes, associations, services et lieux d'origine. Pour les plus petites localités, le risque d'une diminution de certaines prestations sociales doit être explicitement pris en compte. Les participants soulignent la nécessité de pérenniser les fêtes de village, les rencontres intergénérationnelles, les cérémonies et les espaces symboliques comme les cimetières. Si la jeune génération paraît moins attachée à la notion de village, l'identité locale demeure un élément à respecter et à inscrire dans les conventions de fusion, sans la surestimer pour autant.

4.13. Structures politiques et lien démocratique

La question du maintien des assemblées communales se pose, de même que l'éventualité d'instaurer des conseils généraux. La crainte d'un éloignement des autorités est réelle, ce qui invite à préserver le lien politique au sein des villages. Parmi les pistes figurent des garanties réglementaires de sièges pour les anciennes entités durant une ou deux législatures, ou la mise en place d'un organe décisionnel de proximité doté de compétences, y compris financières, afin de maintenir un ancrage démocratique local.

4.14. Redynamisation de la participation

L'écoute des petites communes et de leurs habitants est primordiale. Des espaces d'échanges intergénérationnels, des lieux de débat, des ateliers participatifs et des groupes de travail temporaires permettraient de faire remonter les besoins et de susciter l'engagement. Des organes plus formels – commissions thématiques disposant d'un mandat et d'un budget dédiés, notamment pour les événements et traditions locales – pourraient compléter ce dispositif. Une telle approche favoriserait la diffusion de l'envie d'agir, d'autant que le niveau de bénévolat tend à diminuer avec la taille des communes.

4.15. Relations avec le Canton

La réduction du nombre de communes offrirait l'opportunité de renforcer la relation avec le Gouvernement cantonal et d'équilibrer le rapport de force. Sur le plan administratif, des relations plus complémentaires pourraient se nouer ; des compétences supplémentaires seraient confiées aux communes, instaurant un climat de confiance et de responsabilisation, avec davantage d'équité professionnelle et relationnelle. Les communes appellent à plus de pragmatisme et à moins de juridisme.

4.16. Étendue du territoire

Selon les configurations, des communes issues de fusions pourraient couvrir de très vastes territoires, générant des coûts d'entretien importants pour les routes, les réseaux d'eau ou d'assainissement, et faisant peser un risque de dilution identitaire en cas de faible densité.

4.17. Processus participatif

En amont de projets concrets, l'idée d'un vote cantonal de principe sur l'intérêt des fusions ou l'organisation de forums grand public – à l'image de celui destiné aux élus et collaborateurs communaux – est évoquée pour sonder et mobiliser la population. Une consultation citoyenne en vue de la construction d'une organisation communale efficiente et pertinente permettrait d'apporter

des éclairages utiles. Une fois un projet engagé, l'information, l'implication et le temps d'appropriation sont cruciaux, surtout à la lumière d'expériences passées non abouties (Franches-Montagnes, couronne de Delémont). Des enquêtes pourraient documenter les attentes des citoyens en matière de numérisation, de services de proximité et de garanties locales après fusion (administration, prestations, identité). Les autorités jouent un rôle central pour obtenir l'adhésion, convaincre que la nouvelle entité ne supprimera pas les identités locales et démontrer que l'objectif premier est l'intérêt des citoyens et l'efficacité du service public, non celui des élus.

4.18. Nouveaux récits

L'élaboration de narratifs positifs contribuerait à dissiper des craintes parfois infondées. La mise en avant de bilans de fusions réussies et de bonnes pratiques, l'embarquement des parties prenantes – employés communaux comme citoyens – sont cités. Si les fusions sont réputées complexes, l'expérience montre qu'une fois réalisées, rares sont ceux qui souhaitent revenir en arrière, car les pertes ressenties sont limitées. Pour rassurer, certains évoquent la possibilité d'intégrer une « clause de divorce » dans la convention.

5. Éléments financiers : inciter et/ou imposer

5.1. Généralités

Les aspects financiers reviennent aussi souvent que les enjeux identitaires dans les débats : différences de quotité fiscale, d'endettement, d'investissements consentis ou à venir. Ces écarts freinent l'enthousiasme et, pour certains, bloquent même toute réflexion.

5.2. Incitations financières

Plusieurs leviers sont cités :

- Un bonus de fusion sous forme de forfait par habitant ;
- Une participation cantonale à la mise à niveau des équipements (eau, épuration, etc.) ;
- La prise en charge par le Canton des coûts de processus ;
- Une réduction temporaire de l'impôt cantonal, par exemple une première année à 0 pour le contribuable après l'entrée en vigueur de la fusion.

5.3. Fiscalité

Les différences de fiscalité, en particulier pour les personnes morales, constituent un frein majeur dans un contexte où l'aménagement du territoire concentre les recettes sur des zones définies. L'harmonisation de la quotité d'impôt des entreprises – et, éventuellement, des personnes physiques – est perçue par plusieurs participants comme un appui décisif pour encourager les fusions ; une mutualisation des revenus faciliterait la mutualisation des charges.

5.4. Cadre contraignant

Des propositions visent à fixer un cadre qui incite, voire contraigne, les communes à envisager des fusions : décision parlementaire sur une taille minimale de commune ou votation populaire, réduction progressive des incitations dans le temps, révision d'une péréquation jugée insuffisamment incitative aujourd'hui. Une péréquation régionale à l'échelle du district est évoquée pour diminuer les inégalités et mieux redistribuer les richesses.

5.5. Répartition des charges Canton–communes

En parallèle aux fusions, la répartition des tâches et des charges doit être revue selon le principe « qui commande paie », avec à la clé l'étude des potentiels transferts de charge Etat-communes. La nouvelle taille des communes fusionnées doit être considérée ; la compétence décisionnelle en matière scolaire pourrait être réévaluée, voire l'entier des coûts d'enseignement assumé par l'État. Un « toilettage » des tâches communales est suggéré, avec la suppression de préavis peu utiles (autorisations de débit, lotos, etc.).

5.6. Autres soutiens

Des études préalables sur les fusions – tailles critiques d'habitants, impacts organisationnels, projections financières – faciliteraient les démarches. Pendant la phase de réflexion et tout au long des processus, l'appui de spécialistes (délégué aux affaires communales, communication, juristes pour l'alignement réglementaire) est jugé indispensable ; la prise en charge d'un accompagnement neutre et d'un coaching constitue un incitatif appréciable pour sécuriser et structurer les transitions.

6. Conclusions

Tous les échanges mènent à un même constat :

Les communes souhaitent rester proches des citoyennes et citoyens, tout en étant plus fortes et mieux équipées pour affronter les défis futurs.

Conditions indispensables au succès :

- Maintenir l'équilibre territorial entre anciennes communes (infrastructures) ;
- Associer la population de manière continue ;
- Valoriser la vie associative et l'engagement local ;
- Communiquer de manière transparente et régulière ;
- Garantir que la transformation soit un progrès ressenti (et non une perte subie).

Au terme du forum, pour mesurer le degré de satisfaction des participants, un feedback sous forme de nuage de mots a été proposé. Les mots les plus fréquemment utilisés par les participants ont été :

- Positif
- Intéressant
- Constructif
- Echanges
- Partage
- Perplexe
- Plutôt bien
- Excellent
- Mitigé
- Enthousiaste
- Satisfait

Sur la base de ces retours majoritairement positifs et des discussions ultérieures, ce premier forum a été considéré comme une réussite. Des remerciements sont adressés à tous les participants, aux intervenants et aux facilitateurs qui ont tous contribué au bon déroulement.

Les éléments discutés lors du forum qui sont résumés dans ce rapport serviront de socle pour les prochaines étapes du projet.